

Réunion inter-SAGE du bassin du Cher

23 janvier 2024 à Trouy

Compte-rendu sommaire des échanges

La réunion inter-SAGE du bassin du Cher réunit les membres des CLE Cher amont, Yèvre-Auron, Cher aval et Sauldre.

Ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

	CLE concernée par la thématique			
	Cher amont	Yèvre-Auron	Cher aval	Sauldre
9h15 – Accueil des participants	✓	✓	i	i
9h30 – Point 1 : modélisation hydrogéologique CAYAC et Contrat Concert'eau : avancement	✓	✓	i	i
10h15 – Pause				
10h30 – Point 2 : Analyse « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) sur le bassin du Cher				
<ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement de l'étude • Gouvernance • Calendrier • Temps d'échange 	✓	✓	✓	✓
12h30 – Pause déjeuner				
14h – Point 3 : information sur la gestion du barrage de Rochebut en 2023	i	i	i	i
14h30 – Point 4 : information sur l'avancement des démarches PEP/PAPI Montluçon Cher amont et Cher médian-aval	i	i	i	i
15h00 – Point 5 : restitution de l'étude « zones d'expansion de crues »	✓	i	✓	i
15h30 – 16h - Point 6 : information sur l'étude « inventaire des milieux humides »	✓	i	✓	i

✓ : CLE directement concernée par le thème - i : participation pour information

9h30 – Introduction de la commission Inter-SAGE bassin par Jean-Pierre GUERIN, Président de la CLE du SAGE Cher amont qui remercie l'ensemble des participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour.

Point 1 : modélisation hydrogéologique CAYAC et Contrat Concert'eau

Diapo 3 à 34

Josselin de LESPINAY - FNE Centre-Val de Loire observe que dans ce modèle il est beaucoup question de prélèvements. Il tient à rappeler la distinction qui doit être faite entre consommation et prélèvements et qu'il conviendrait de parler de consommation nette et de prélèvement net. Par exemple pour l'eau potable, les fuites de réseau retournent directement dans les milieux ce qui fait au final un consommation nette faible contrairement à l'irrigation où une grande partie de l'eau est évapo- transpirée et ne retourne pas directement au milieu induisant une consommation nette élevée.

Cécile FALQUE – SAGE Yèvre-Auron indique que ces deux composantes seront bien intégrées au modèle, puisque sur chaque maille les prélèvements et les rejets sont estimés. Elle indique également que compte tenu de l'absence localisation précise des fuites sur les réseaux, elles ne sont pas intégrées au modèle car non affectable à une maille ou une autre ; par ailleurs l'influence sur la ressource en eau souterraine est faible.

Frédérique VIDALIE – DDT du Cher indique qu'il y a des importations d'eau sur le territoire issues du bassin de la Loire et que c'est une spécificité du territoire à prendre en compte dans l'évaluation des rejets notamment.

Jean-Pierre GUERIN – Président de la CLE du SAGE Cher amont indique en effet que concernant l'agglomération de Montluçon, il est constaté plus de rejets que de prélèvements d'eau potable.

Gilles BENOIT – Président du SIY souhaite préciser qu'il y a de plus en plus de prélèvements qui se font loin du lieu de consommation et qu'il y a de plus en plus d'interconnexions.

Natacha MOSNIER - NEC souligne l'importance de connaître ce qui se passe à l'amont du bassin et apprécie de ce travail d'échange collectif car toutes les actions menées en amont du bassin auront une influence en aval.

Jacques LAMY – Nature 18 souhaiterait revenir sur la présentation par le BRGM car il n'a pas compris pourquoi les prélèvements d'eau potable étaient considérés constants sur l'année ?

Marie SERVIERE – BRGM indique que le souci est que la donnée de base de la BNPE est annuelle ; il faut alors la mensualiser. L'objectif était de voir, à partir de prélèvements très suivis, si on pouvait appliquer une règle de répartition commune. Sur les chroniques des captages de Bourges Plus qui sont connues, très peu de variations sont observées entre les mois. Des variations s'observent plutôt dans d'une année par rapport à une autre.

Cécile FALQUE – SAGE Yèvre-Auron indique qu'il a été fait remonté côté Indre des captages avec des variations mensuelles notamment l'été avec l'abreuvement qui peut influencer. Selon les données obtenues, une analyse des répartitions statistiques sera effectuée afin de vérifier si la mensualisation par rapport à une moyenne annuelle peut s'appliquer partout.

Magalie SANTINI – Bourges Plus indique que pour les prélèvements d'eau potable il peut y avoir des bruits de fonds, même non significatifs, qui peuvent être liés sans doute à des casses de réseaux, des

incendies... Il faut cependant analyser ceci dans le détail. Il peut également être constaté des différences entre ville et milieu rural.

Christelle RAILLARD - ARS confirme que d'après le suivi des captages du département du Cher il est observé une variation intermensuelle de la consommation d'eau dès la période de printemps (piscine sur petit forage) et sur l'abreuvement sur cours d'eau et cela peut être significatif.

Gérard BARACHET – fédération de pêche du Cher observe que le modèle sera basé sur la station météo de Bourges alors qu'il est constaté des différences de pluviométrie dans le Cher. Pourquoi ne pas prendre en compte d'autres stations ?

Marie SERVIERE - BRGM rappelle que le modèle CAYAC est basé sur les données SAFRAN selon une maille de 8km/8km (données de pluie et ETP), il n'y a donc pas que la station de Bourges de prise en compte. La station météo de Bourges avait été utilisée pour le rapport de phase 1 pour une première approximation.

Christophe COQUIN – Conseil Régional Centre-Val de Loire indique que la Région est un nouvel acteur sur la gestion de l'eau. Comme cela a été présenté le 7 novembre aux assises régionales de l'eau, la Région va prendre la compétence animation. Il s'agira donc de mettre les choses en place en concertation.

Il approuve et soutient ce projet CAYAC car il permettra d'objectiver l'utilisation de la ressource en eau et c'est fondamental. Cela permettra d'appréhender à un horizon à la fois proche et lointain les conséquences de certains prélèvements. Toutefois, des projets individuels de retenues d'eau se font et le temps que le modèle se construise, il pose la question de la mise en place d'un moratoire sur de nouvelles installations ?

Frédérique VIDALIE - DDT du Cher indique que la réglementation ne permet pas de décréter localement des moratoires sur tel ou tel type d'installation, ce serait un abus de pouvoir du Préfet si cela existait.

Diapo 35 à 48

Natacha MOSNIER – NEC demande si des actions sur les zones humides n'auraient pas tout autant d'intérêt que les autres actions dans le Contrat Concert'eau ? Elle demande également à quelle échelle se déroule l'évaluation économique et financière, si c'est à l'échelle de l'exploitation ?

Marie ARIDET – Concert'eau précise que le Contrat est un outil Agence de l'eau qui développe par ailleurs d'autres outils plus adaptés au volet restauration de zones humides, principalement les Contrats territoriaux Milieux Aquatiques. Elle indique que l'évaluation économique et financière est n'est pas à l'échelle de chaque exploitation mais à l'échelle du territoire.

Didier BRUGERE – Président de la CLE du SAGE Yèvre-Auron conclue cette première partie en remerciant chacun des acteurs pour leur participation à la construction de ce projet. Il partage tout à fait l'importance d'objectiver les résultats et se réjouit que la Région puisse être partenaire du projet et mettre à disposition des moyens si possible financiers pour CAYAC. Il s'agit bien d'un travail collectif et concerté, avec l'agence de l'eau, les acteurs de Concert'Eau. Il s'agira au final d'aboutir à des compromis acceptables par tous.

Point 2 : analyse « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) sur le bassin du Cher

Diapo 49 à 74

Benoit MOREAU - SIAB3A pense, en étant membre de la CLE qu'il est important que les syndicats de rivière soient également présents dans les comités techniques sur les usages.

Cécile FALQUE – SAGE Yèvre-Auron rappelle bien la vocation technique des comités qui seront organisés. Par exemple, ils travailleront sur les questions de mensuralisation des prélèvements en eau potable. Les éléments seront ensuite vus en inter-Bureau, puis validés dans chacune des CLE du territoire.

Jean Pierre GUERIN – Président de la CLE du SAGE Cher amont souligne l'importance de cette étude dont la finalité est de trouver des solutions pour le partage de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique et nourri en ce sens des espoirs forts.

SERGE PERROCHON – Président de la CLE du SAGE Cher aval observe par rapport au retour d'expérience de l'étude HMUC Fouzon qui est maintenant entrée dans sa phase de mise en œuvre, que les démarches HMUC ont une approche environnementale forte en conformité au SDAGE.

Il souligne que cette démarche ne doit pas se cantonner à fournir des débits de gestion liés à une gestion conjecturale mais bien intervenir sur une gestion équilibrée sur le long terme. Il regrette parfois la prise en compte insuffisante des éléments économique et démographique.

La ressource en eau est un élément vital qui nécessite la mobilisation de tous. Il rappelle l'importance également de préserver les zones humides qui sont essentielles pour le fonctionnement naturel des milieux et donc pour le volet quantitatif.

HMUC Cher va nous amener sur beaucoup de réflexions sur la base de données scientifiques sur lesquelles les décisions devront s'appuyer.

Didier BRUGERE – Président de la CLE du SAGE Yèvre-Auron partage ce qui a été dit en soulignant l'importance de la dimension économique. Les différentes études menées : CAYAC, étude économique et financière Concert'eau, HMUC Cher, apportent des briques dans la compréhension de la situation en n'oubliant pas la dimension économique. Il s'agira de mobiliser et concerter les acteurs sur les conséquences économiques des projets de territoires de gestion de l'eau - PTGE.

Hugo TEIGNE-SOULIGNAC – DREAL de bassin pense essentiel de bien mettre au premier plan la gestion structurelle et mettre au second plan la gestion conjoncturelle et rejoint en ce sens les propos de Monsieur PERROCHON.

Il indique également qu'un PTGE est un outil qui peut être mobilisé suite à une étude HMUC, avec un programme d'actions qui permet de mettre en œuvre les volumes prélevables. Il ne s'agit cependant pas du seul outil, des Contrats comme Concert'eau en sont aussi par exemple, cela peut-être un ensemble d'outils. Cela dit, dans le cas de la construction de retenues de substitution collectives, le PTGE doit être réalisé.

Il souhaite revenir sur les unités de travail proposées. Il comprend qu'elles sont utilisées pour de la connaissance et qu'il sera défini *in fine* des unités de gestion. Il se demande comment ce redécoupage final sera opéré ?

Cécile FALQUE – SAGE Yèvre-Auron indique que sur chaque unité de travail il n'y pas forcément de stations de mesures et donc des données. Plusieurs situations vont s'observer et concourront à ressembler ces unités pour aboutir à la définition d'unités de gestion plus grandes.

=> Situation 1 : pas assez de données d'hydrologie par exemple, impossibilité de reconstituer des chroniques par comparaison avec des unités voisines...

=> Situation 2 : dans le cadre de la prestation milieux, l'analyse des secteurs montrera qu'il n'y aura pas d'intérêt à avoir 2 unités différentes car les indicateurs seront les mêmes.

=> Situation 3 : Rassemblement des unités sur la bases des usages si sur l'une d'elle il n'y a pas de sonnées...

Ces unités de gestion seront donc le résultat du croisement des données des différents volets.

Natacha MOSNIER – NEC souhaite attirer la vigilance par rapport aux représentants de la profession agricole présents dans la gouvernance. Il est important que les différentes tendances agricoles soient représentées.

Benoit PROFFIT – Area BERRY indique qu'il est tout à fait attaché à garantir cette représentativité du milieu agricoles et rappelle que les représentants des organismes agricoles (chambre d'agriculture, OUGC) ont été élus et sont donc représentants de toutes les formes d'agriculture.

Benoit CHAUMEAU – Chambre d'agriculture du Cher réaffirme ces propos rappelle que les Chambres d'agriculture accompagnent tous les agriculteurs.

Bertrand DUGRAIN – Agence de l'eau Loire-Bretagne rejoint l'intervention de Monsieur PERROCHON et pense que le retour d'expérience de l'étude HMUC Fouzon menée sur un petit territoire est essentielle pour ce grand bassin du Cher.

La définition des VP est un point d'arrivée de l'étude mais reste le point de départ de la stratégie de territoire pour l'atteinte de ces VP et des actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

La présentation de la démarche a été très intéressante sur son cadencement pour les prochains mois mais il manque une date à partir de laquelle on peut espérer la définition des VP.

Cécile FALQUE – SAGE Yèvre-Auron indique que le rétroplanning global de la démarche a souvent été partagé auprès des acteurs des CLE avec une période hypothétique autour de 2026. La réalité de territoire fait qu'il y aura sûrement un temps de concertation et de validation probablement long du fait de sa taille et des enjeux.

Bertrand DUGRAIN – Agence de l'eau Loire-Bretagne souligne que bien que le temps d'étude puisse paraître long, il peut être mis en place d'ici là des actions sans regrets notamment sur les économies d'eau. Par exemple dans le cadre de la mise en œuvre de Concert'eau, il s'agit d'actions d'optimisation de l'irrigation, développement de filières, mesures d'économie d'eau dans les collectivités...

HMUC viendra préciser les objectifs et pourra mettre en exergue la pertinence de la substitution en rappelant également la dimension économique.

Pape Youssou – Chargé de mission HMUC Cher – il y a dans ce sens le Plan Eau qui prévoit 10% d'économie d'eau pour l'ensemble des usages d'ici 5 ans. Il s'agit donc de mettre en œuvre des actions sans regrets pour atteindre ces objectifs.

Natacha MOSNIER – NEC demande s'il est possible d'avoir plus de concertation entre les départements pour gagner en efficacité pendant la gestion de crises.

Frédérique VIDALIE – DDT18 note cette demande et confirme que des éléments peuvent être mis en place rapidement.

Cédric SABOURDY – Président de la CLE du SAGE Sauldre souhaite insister sur l'aspect gouvernance de cette étude ; il indique que les 4 présidents de CLE se sont réunis en fin d'année pour réfléchir au modèle de gouvernance qui est présenté durant cette commission. Chaque bassin est imbriqué dans un autre bassin versant plus grand, la participation des élus est importante et pourront contribuer à la connaissance du territoire de façon à prendre en compte au plus près les différents enjeux et usages.

A ce titre, il est essentiel de prendre en compte l'agriculture mais il ne faut pas oublier également la pisciculture. Parmi les acteurs du territoire, il y a des associations, des groupements, des chambres consulaires qui peuvent également apporter leur connaissance des territoires.

Sur la problématique du petit cycle de l'eau, que ce soit pour l'eau potable ou l'assainissement, dans le cadre des transferts de compétence qui ont lieu, certains syndicats vont disparaître et d'autres prendre des compétences. Il faudra donc les associer au plus près dans les commissions de travail.

Il y aura également les EPCI à ne pas oublier car avec l'élaboration des PLUIH elles peuvent disposer d'informations utiles.

Didier BRUGERE - Président de la CLE du SAGE Yèvre-Auron informe que le département du Cher est en train de développer un observatoire de l'eau. Il s'agit d'un SIG assez lourd qui visera à regrouper toutes les données pour décrire la situation sur les EPCI et les communes en matière d'eau potable et assainissement et aider à la décision.

Eric DALUZ – DDT Cher souhaite en premier lieu adresser ses félicitations sur les travaux engagés et l'investissement des agents de l'EP Loire. Il s'agit d'un gros travail de mené sur CAYAC, Concert'eau, l'étude économique et financière et HMUC Cher. L'état d'avancement des démarches et programmes à venir est satisfaisant du point de vue de l'Etat. Il s'agit d'un gros challenge pour lequel les équipes peuvent compter sur l'aide de l'Etat.

Compte tenu de la taille du territoire, il est judicieux d'organiser cette gouvernance avec des Cotech préalables aux phases de validation. L'Etat s'associera tous ceux proposés.

Concernant la durée de l'études et les délais présentés, il faut aller vite mais ne pas se précipiter et prendre son temps pour la concertation et le partage des résultats.

Enfin, plusieurs études sont menées sur un territoire parfois commun, il sera donc important de veiller à leur coordination et qu'elles s'alimentent les unes aux autres.

Ce travail de concert avec l'ensemble des partenaires usagers de l'eau est à saluer et est la clé de réussite pour l'élaboration de projets de territoire.

Par ailleurs, concernant le volet industriel, il sera également essentiel d'intégrer dans la concertation la CCI.

Gilles BENOIT – Président du SIVY souhaite transmettre son retour d'expérience de VP de syndicat d'eau potable sur la fusion de syndicats pour la compétence eau et assainissement. Sur son territoire, la fusion a été opérée en 2021 sur l'eau potable et l'assainissement. Il s'en félicite car cela a permis d'avoir une enveloppe de 2,6 M€ pour l'investissement.

Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas attendre l'échéance de 2026 pour passer à l'action. Les petits syndicats qui présentent un rendement de réseau de 50 % repoussent souvent les travaux par peur de l'augmentation du prix de l'eau. Se regrouper permet de mutualiser les moyens et réduire les coûts.

Josselin de LESPINAY - FNE Centre-Val de Loire observe que la question de l'amélioration du rendement des réseaux est bénéfique financièrement mais change peu les choses sur l'influence sur la ressource car les pertes retournent au milieu.

Didier BRUGERE – Président de la CLE du SAGE Yèvre-Auron conclut la matinée d'échange en remerciant les témoignages transmis et en soulignant l'intérêt de ce type de commission pour le partage.

Point 3 : information sur la gestion du barrage de Rochebut en 2023

Diapo 75 à 87

Frédérique VIDALIE – DDT du Cher se demande jusqu'à quelle cote doit atteindre le niveau du barrage ?

Sylvain LECUNA – EDF – précise que le niveau du barrage doit être au plus près et au-dessus de la courbe de gestion de façon à garantir le stock du barrage. Toutefois, l'enjeu est plutôt la gestion du déstockage plutôt que le stockage car le barrage faire un volume de 14,7 Mm³.

Alexia JOURDIN – Area BERRY souhaiterait savoir en combien de jours le barrage pourrait se remplir.

Sylvain LECUNA – EDF estime qu'avec un volume entrant d'environ 250 Mm³ par an, il aurait de quoi remplir entre 10 et 15 fois à l'année. Le plus compliqué est la période d'étiage où les débits entrants sont parfois nuls pendant plusieurs semaines.

Andrée ROUFFET-PINON – Limousin Nature Environnement, habitant à proximité du complexe hydro-électrique, elle souhaite complimenter la gestion de l'ouvrage par EDF car sans stockage ce serait problématique pour l'alimentation en eau potable de Montluçon. Elle rappelle toutefois que le barrage ne doit pas être vidé en raison des dépôts contaminés du fait des anciennes mines d'or.

Sylvain LECUNA – EDF précise en effet que la courbe de gestion n'exprime qu'un « zéro » relatif, il s'agit du volume utile pas de la totalité de la retenue.

Josselin de LESPINAY – FNE Centre-Val de Loire confirme que l'avantage de ces retenues est en effet à la fois un stockage d'eau mais aussi d'énergie mais du fait de cette gestion nous avons une rivière qui connaît en aval un fonctionnement très artificialisé avec des problèmes de marnage. C'est bien entendu un intérêt sur le plan énergétique mais pénalisant sur le plan environnemental. Il reste toutefois important de distinguer ce fonctionnement avec la petite hydro électricité qui fonctionne au fil de l'eau qui ne stocke pas d'énergie.

Globalement, le soutien d'étiage mérite parfois une réflexion globale sur le besoin réel des milieux si on se souvient par exemple que la Loire est descendue à 15 m³/s à Orléans en 1947.

Sylvain LECUNA – EDF indique que l'hydro électricité est la seule production énergétique modulable et qui permet cette flexibilité nécessaire pour assurer l'approvisionnement aux heures de pointe.

Michael LEVIERE – Fédération de pêche de l'Allier – fait part de l'année 2023 qui a été particulière. Le stockage avait été bon, avec quelques bonnes précipitations printanières puis un été assez sec avec fait baisser le niveau du barrage en dessous de la courbe de gestion, impliquant un passage de 1,55 à 0,8 m³/s du débit réservé sur le Cher en aval du complexe. Cette baisse est assez brutale et impactante pour les milieux. Il faudrait davantage prendre en compte les débits entrants pour lisser cette baisse.

Sylvain LECUNA – EDF précise qu'il s'agit de la première année d'application de l'arrêté préfectoral et qu'il pourra y avoir la possibilité d'apporter des améliorations.

Marc MIOT – NEC fait part qu'il habite à 180 km du complexe et se sent bien loin des informations qui pourraient être transmises sur la gestion de l'ouvrage. Il demande quand est-ce qu'il y aura une information sur les mouvements d'eau effectués de façon à anticiper les montées et baisses du débit du Cher ?

Sylvain LECUNA – EDF précise qu'en période estivale, nous sommes à 1,55 m³/s sauf quand il y a la nécessité de réduire le débit pour préserver le stockage en cas d'étiage important. Cette information est communiquée aux services de l'Etat.

Frédérique VIDALIE – DDT Cher indique en effet qu'ils sont informés par la DREAL. Cela mériterait toutefois un meilleur partage de l'information.

Natacha MOSNIER – NEC souligne l'intérêt que cette information transite entre les différentes DDT tout comme cela est le cas pour les ouvrages de Naussac et de Villerest.

Elle se demande par ailleurs, qu'en l'état actuel du fonctionnement des milieux naturels, il y a bien statistiquement 1 année où l'on n'arrivera pas à fournir un débit en aval ?

Sylvain LECUNA – EDF précise justement que la courbe de gestion est faite pour éviter une rupture du système avec une gestion économe de la ressource. Toutefois sans aucune pluie pendant une longue période il y a des limites à tout.

Concernant l'information sur la gestion de l'ouvrage en dehors de la période d'étiage, les éclusées ne peuvent pas être anticipées. Toutefois, il a été montré dans les graphiques que le débit à Montluçon était corrélé avec la modulation des éclusées en aval du Prat.

Jean-Pierre GUERIN – Président de la CLE du SAGE Cher amont souligne toutefois qu'avec les interconnexions dans l'Allier opérées par le SMEA, il y a une sécurisation d'approvisionnement en eau potable.

Bertrand DUGRAIN – Agence de l'eau Loire-Bretagne évoque le caractère essentiel de cet ouvrage tant pour l'alimentation en eau potable que pour le soutien d'étiage.

Point 4 : information sur l'état d'avancement des démarches PEP/PAPI Cher amont et Cher médian-aval

Diapo 88 à 98

Andrée ROUFFET-PINON – Limousin Nature Environnement indique que les Montluçonnais ne sont pas au courant du risque inondation. Il y a une absence totale de culture du risque qu'il faut développer.

Jean-Pierre GUERIN – Président de la CLE du SAGE Cher amont fait part du travail d'expertise en cours sur le classement des digues de Montluçon (classe A ou B) et de la recherche des moyens financiers nécessaires.

Cédric SABOURDY – Président du SAGE Sauldre revient sur la démarche de PEP menée depuis 2021 qui a demandé beaucoup de réunions, des études et le sujet du risque inondation demande une réelle acculturation. Il constate cependant que les territoires de têtes de bassins versants se sentent moins concernés et que de manière générale ils s'impliquent moins dans la GEMAPI et les SAGE.

Il est fervent partisan du projet et indique que le territoire des Sauldres est sur les *starting blocs* pour le début du PEP Cher médian et aval.

Perrine THOMAS – EP Loire précise que le territoire du PEP Cher amont était élargi aux têtes de bassins versants en 1^{er} intention et que c'est à la demande de l'Etat que ce territoire a été réduit.

Serge PERRICHON – Président du SAGE Cher aval conclut cette intervention en indiquant que sur cette thématique la sensibilisation est essentielle mais aussi l'anticipation et qu'il faut se munir pour ce faire des bons outils.

Point 5 : restitution de l'étude « zones d'expansion de crues »

Diapo 99 à 109

Serge PERROCHON – Président de la CLE du SAGE Cher aval indique que cette démarche vise à apporter des solutions qui seront bénéfiques que ce soit en période d'assec qu'en période d'excès d'eau et d'éviter les erreurs du passé avec les travaux de recalibrage et de rectification de cours d'eau.

Didier BRUGERE – Président de la CLE du SAGE Yèvre souhaiterait un complément d'information sur les scénarios d'aménagement incluant la gestion des étangs ?

Serge PERROCHON indique que les étangs sont analysés dans l'étude du fait de l'influence sur la ressource en eau (évaporation, tampon, ...). Différents scénarios peuvent être imaginés, comme leur suppression ou leur rôle potentiellement régulateur de crue.

Jonathan BOURDEAU GARREL – SAGE Cher amont indique que les scénarios incluant les étangs prévoient de connecter les étangs en cas de crue. Il s'agit de prévoir (par simulation) une échancrure sur la digue séparant l'étang, ce qui peut assurer une certaine dissipation de l'onde de crue. Toutefois, il ne s'agit pas de concevoir la place des étangs comme écrêteurs de crue car leurs capacités de stockage restent faibles et en supposant qu'ils soient vides au moment de la crue. Par ailleurs, cela doit aussi supposer l'absence de transfert de la faune piscicole vers la rivière, s'il s'agit d'étangs de pêches.

Josselin DE LESPINAY – FNE Centre-Val de Loire doute en effet de la capacité des étangs à réguler une crue et souligne aussi que la multiplication des petits plans d'eau a une incidence significative sur la ressource en eau d'un point de vue quantitatif.

Natacha MOSNIER – NEC pense que le sujet des plans d'eau est un enjeu important, elle indique que l'EPTB Vienne accompagne les propriétaires pour entretenir les plans d'eau. Sur le territoire du NEC, une concertation a actuellement lieu avec les propriétaires d'étangs. Les études HMUC montreront que les plans d'eau ont un impact sur l'ETP et que les plans d'eau effacés pourront constituer des ZH essentielles à la résilience des milieux.

Elle souligne aussi le nombre important de plans d'eau irréguliers et l'importance du travail de l'Etat sur le sujet.

Point 6 : information sur l'étude « inventaire des milieux humides »

Diapo 110 à 115

Jacques LAMY – Nature 18 constate qu'il y a plusieurs démarches en cours mais il y avait bien un pré-inventaire de fait il y a quelques temps dans le Cher, qu'est-il devenu ?

Cécile FALQUE pense que M. LAMY évoque la pré-localisation effectuée par le Département autour de 2008 et que celle-ci sert encore de base pour la suite des inventaires. Elle indique que sur le SAGE Yèvre Auron il y a eu un inventaire des zones humides prioritaires mais qu'il reste beaucoup de zones à inventorier. Elle évoque la possibilité de faire les inventaires au travers des CTMA par exemple, par exemple le SIVY développe une mission d'expertise sur ce sujet.

Serge PERROCHON est étonné qu'il y ait autant d'écueil dans l'avancement des démarches d'inventaires. Cela n'avance pas suffisamment vite avec pourtant un sujet d'importance pour assurer le bon fonctionnement des milieux. Il espère donc que 2024 sera fructueuse sur ce sujet.

Alexia JOURDIN – Area BERRY fait part des contraintes qui peuvent s'appliquer à la profession agricole relative aux zones humides dans le cadre de la PAC (BCAE 2). Dans le passé il avait été dit que les inventaires effectués par les SAGE n'étaient pas d'ordre réglementaire et maintenant les données sont utilisées pour des zonages apportant de nouvelles contraintes au niveau national. La profession agricole n'est pas contre la connaissance des zones humides mais il fait se baser sur des zonages approuvés.

Jean-Pierre GUERIN – Président de la CLE du SAGE Cher amont rappelle que l'objectif des CLE étaient d'améliorer la connaissance sur les ZH dans les SAGE. Il regrette que ces contraintes tombent alors même que les démarches d'inventaire ne sont pas finies.

Jonathan BOURDEAU GARREL – SAGE Cher amont précise qu'entre les zones de prélocalisation et celles confirmées après inventaire de terrain, il y a une différence de surface parfois importante. Par ailleurs la phase de confirmation nécessite un gros travail de terrain et de concertation avec les agriculteurs.

Il précise également qu'il n'y a pas que les cartes de prélocalisation des SAGE qui existent, cela représente une superposition de données qui nécessite un travail de tri et d'analyse important.

Olivier POITE - DDT 41 précise que la définition d'une zone humide est donnée par décret sur la base de critères pédologiques et/ou floristiques. Un inventaire national des zones humides est en cours notamment dans le cadre la BCAE 2 et il y est distingué deux types de zones humides : zone humide

avérée (confirmée par inventaire réglementaire conforme au décret) et les zones humides potentielles. Les zones humides avérées seront pris en compte dans la BCAE 2.

Cécile FALQUE – SAGE Yèvre-Auron indique que pour dresser cet inventaire national, il semble que des données d'inventaires utilisant des méthodologies de terrain qui peuvent différencier sont utilisés. La question a été posée par des collègues animateurs SAGE d'autres territoires pour savoir comment l'Etat procède pour harmoniser ces méthodologies à l'échelle nationale et qui coordonne ? Pas de réponses pour le moment.

Vincent VAUCLIN – OFB observe, tout comme pour le sujet du ZAN, qu'il n'y a pas de consensus, les débats persistent. Néanmoins les zones humides font l'objet d'une définition très claire avec un statut de protection bien particulier. Il est à rappeler les différentes fonctions des zones humides : biodiversité (faune et flore particulière), hydrologie (stockage ou rétention) et hydrogéochimie (épuration). Par ailleurs, ce statut spécifique est clair, les cartographies ont un rôle informatif et non prescriptif notamment en matière d'orientation d'aménagement du territoire et un volet prescriptif avec la mise en place de la séquence ERC en cas de projet.

Serge PERROCHON pense qu'il s'agit d'une démarche en trois temps

- 1- On se met d'accord sur la définition
- 2- On fait l'inventaire
- 3- On exploite cet inventaire.

CONCLUSION

Cédric SABOURDY – Président de la CLE du SAGE Sauldre conclut la journée.

Il expose le fait que nous sommes à un tournant avec une transition écologique et le respect de la biodiversité. Le but général est donc de maintenir la « vie » qu'elle soit humaine, faunistique, floristique mais aussi la vie agricole et économique en général. Sans eau, pas de vie et tout ce qui s'en suit.

Le changement climatique vient perturber la disponibilité de la ressource en eau. Il s'agit de partir sur les besoins des milieux pour ensuite assurer un partage de la ressource en eau en privilégiant l'économie circulaire, la REUT...

Cette commission inter SAGE est le croisement des différentes problématiques et un lieu d'échange essentiel. La ressource en eau implique de penser global mais agir localement, car tous nos territoires sont imbriqués selon la solidarité amont-aval.

- ⇒ Par vote à main levée à l'unanimité, les participants donnent avis favorable pour renouveler annuellement cette rencontre et l'ouvrir à tous les sujets transversaux sur la ressource en eau.